



2024 / 102

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE VINGT-ET-UN NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique – DUNAND François – GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe – GROS Claudine – GSELL Bernard - KALIAKOURAS Evelyne – MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MORIN Jean Yves - POINTET André – RELIER Annie - RICHIER Maryse – ROUX MOLLARD Alain - VORGER Jean-Michel

**POUVOIRS** : ARNAULT Jacqueline à BRUNIER Thierry  
COLLOMB Daniel à COLLIARD Dominique  
JAY Hélène à MARTINET-BON Françoise  
MORARD Ghislaine à GROGNIET Jean-Christophe  
VICHARD Daniel à ROUX-MOLLARD Alain

**Date de Convocation** :  
14 novembre 2024

**Nombre de conseillers** :  
En exercice : 24  
Présents : 18  
Votants : 23

**EXCUSÉ** : GUILLARD Paul

Madame Josiane MIBORD est désignée Secrétaire de Séance.

### Objet : Subventions aux associations

Le Vice-Président en charge des sports et de l'évènementiel sportif rappelle que par délibération 2024/52 du 23 mai 2024, le Conseil communautaire a voté les subventions versées aux associations pour l'année 2024.

Toutefois, la CCVA ayant reçu de nouvelles demandes, il propose de compléter les subventions attribuées au vu des besoins de financement exprimés par les associations :

Association	Montant attribué
Tarentaise Natation le Morel (TANAMO)	1 500 €
Nâves Ski Nordique (NSN)	2 462,50 €
Entente Sportive de Tarentaise (EST)	900 €
Comité féminin de dépistage des 2 Savoie	1 805 €

Vu la délibération 2024/52 du 23 mai 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** l'attribution des subventions ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
23			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,

  
André POINTET

